

SALLES-LA-SOURCE

La police branchée sur la cascade

• page 37

salles-la-source

Microcentrale : une enquête confiée à la police judiciaire



À défaut d'eau, la cascade fait toujours couler de l'encre. / Photo DDM.

Entamée depuis cinq ans, la procédure menée par le collectif Ranimons la cascade pour d'éventuelles « fraudes comptables et fiscales » contre la microcentrale de Salles-la-Source suit son cours. En décembre, l'association avait adressé un courrier au Procureur de la République, s'interrogeant sur l'avancée de ladite procédure.

« La procédure fait l'objet d'une enquête depuis le 11 octobre 2013, confiée par mes soins à la gendarmerie de l'Aveyron, puis au service régional de police judiciaire » indique le procureur Yves Delpérié. « Celle-ci est toujours en cours et ne nous a pas été retournée à ce jour », précise le même.

Sur le fond

De son côté, l'association s'étonne que le courrier du procureur, daté du 30 janvier, n'ait été posté que le 3 avril. Cependant elle reste concentrée sur le fond du dossier. Car au-delà de l'entreprise, le collectif Ranimons la cascade vise également diverses insti-

tutions. A commencer par l'administration fiscale restée « sans réaction » face à des bilans qu'il juge « truffés d'erreurs ». L'administration « a même été jusqu'à affirmer à la préfecture (...) que l'entreprise avait la capacité pécuniaire de mener à son terme un projet estimé entre 1,6 et 2 millions d'euros » alors même que « l'entreprise reconnaissait ne disposer d'aucune disponibilité financière ».

En outre l'association attend des réponses à diverses questions. Elles portent sur la sortie de redressement judiciaire de l'entreprise en janvier 2008, « sans la moindre réserve sur la comptabilité » ; sur la légalité de la vente d'électricité à EDF de 2006 à 2012 ; sur un document fourni au ministère de l'Industrie pour obtenir la prolongation de l'autorisation de turbiner ; sur l'absence de dépôt des comptes au tribunal de commerce (pourtant obligatoire) ; et enfin sur l'absence de contrôle de sécurité du barrage souterrain, pourtant obligatoire depuis le 1er janvier 2012.